



MAIRIE
DE
SAINT-PIERRE DE MEZOARGUES
13150

Téléphone : 04 90 43 93 42
Email : mairie.spm@wanadoo.fr

COMPTE RENDU

Conseil municipal de la commune de Saint-Pierre de Mézoargues du Lundi 19 septembre 2022 à 19h00 en mairie

1

Présents : Laurie PONS, Muriel ANDRES, Florence DE CAMARET, Thibault KERHOAS, Sophie LAFFORGUE, Ghislain SABATIER, Virginie SERVAN-SCHREIBER.

Absent(s)Excusé(s) : Jean-Christophe AUDIBERT

Procuration(s) : Sylvie GREGOIRE à Florence DE CAMARET

Président de Séance :

Laurie PONS

Secrétaire de séance :

Virginie SERVAN-SCHREIBER

Ouverture de la séance à 19h03

Ordre du jour

Désignation d'un(e) secrétaire de séance :

Virginie SERVAN-SCHREIBER

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter une délibération à l'ordre du jour :
modification des tarifs de la salle polyvalente

Autorisation accordée à l'unanimité.

1) **Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 12 juillet 2022.**

Approuvé à l'unanimité des membres présents

2) **Délibération n°21-2022 : Approbation du rapport de la CLECT du 01 juin 2022**

Madame le Maire informe son conseil municipal du rapport de gestion des eaux pluviales urbaines, approuvé par la commission locale d'évaluation de charges transférées (CLECT), du 1^{er} juin 2022.

Mairie de Saint-Pierre de Mézoargues- 2, Place de la Mairie-13150 Saint-Pierre de Mézoargues

Ce rapport comportant plusieurs clauses dérogatoires aux dispositions communes d'évaluation des charges transférées, il est recommandé de l'approuver

Approuvée à l'unanimité des membres présents

3) Délibération 22-2022 : Décision modificative – Virement de crédits

Madame le Maire informe son conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser des mouvements de crédit du budget 2022 sur le chapitre 66 (charges financières) par le débit du chapitre 67 (charges exceptionnelles). En effet, le chapitre 66 est en insuffisance de crédit et notamment le compte 6688 (autres charges financières)

Il est donc proposé de transférer la somme de 1000 euros du compte 678 (autres charges exceptionnelles) au compte 6688 (autres charges financières)

Approuvée à l'unanimité des membres présents

4) Délibération n°23-2022 : Approbation de la modification des statuts du SMED13

Considérant que le SMED13 a pour objet d'organiser les missions de service public afférent à la distribution publique d'énergie et de gaz,

Considérant que l'article L1611-7-1 du CGCT permet aux collectivités locales et établissements publics de confier à un syndicat l'encaissement de certaines recettes,

Considérant qu'afin de permettre au SMED13 de se voir potentiellement confier la perception de certaines recettes, il convient de le prévoir expressément dans les statuts.

Madame le maire informe son conseil de la modification des statuts du SMED13 et demande à son conseil de bien vouloir approuver les nouveaux statuts du SMED13.

Approuvée à l'unanimité des membres présents

5) Délibération n°24-2022 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

Madame le Maire informe son conseil qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 sera obligatoire. Une délibération avait déjà été votée en ce sens mais la collectivité n'avait reçu l'approbation du comptable public. L'avis favorable nous a été accordé le 08 septembre 2022, il convient d'adopter le passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57 qui sera mise en place le 1^{er} janvier 2024 dans notre collectivité.

Approuvée à l'unanimité des membres présents

6) Délibérations n°25-2022 : Révision des tarifs de location de la salle communale et du matériel communal à compter du 1^{er} octobre 2022

Compte tenu des augmentations que la collectivité subit, Madame le Maire informe son conseil municipal de son souhait de mettre à jour les tarifs de locations de la salle polyvalente et du matériel communal.

Elle propose un tarif forfaitaire de 500€ (pour les Saint-pierrois) pour 2 journée consécutive de location et 750€ (pour les extérieurs).

Les autres tarifs restent inchangés :

1 journée = 400€ pour les Saint-Pierrois et 600€ pour les extérieurs

Caution = 3000€

Location d'1 table + 8 chaises = 5€

Livraison du matériel = 10€

Approuvée à l'unanimité

7) Questions diverses

- *Point sur la rentrée scolaire et la fratrie TARDIEU*
- *Changement de présidence SPM*
- *Réunion de rentrée avec les associations*
- *17 décembre : repas des anciens*
- *Distribution des colis aux aînés*
- *13 décembre : Fête de Noël de l'APE*
- *Changement de prestataires pour les espaces verts*
- *Elagage chemin du Rhône par la commune de Vallabrègues*
- *Nomination de Sophie LAFFORGUE référente pour la réserve Sécurité Civile*
- *Etude des devis pour les illuminations du village*
- *Règlement de la salle polyvalente*
- *Nettoyage de la lône pour curage*

Clôture du conseil à 21h00